



■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

LCL Avertis est un service qui vous permet de recevoir par SMS la situation de votre compte bancaire.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Vous êtes tenu informé de manière régulière ou alerté de façon ponctuelle sur la situation de votre compte et de vos écritures.
- Vous pouvez ainsi gérer votre compte dans les meilleurs délais.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire auprès de votre conseiller ou sur LCL.fr/e.LCL.fr en lui indiquant le numéro de téléphone sur lequel vous souhaitez être informé.
- **Vous avez le choix entre 2 formules non cumulables : « Relevé de Compte » ou « Alerte compte ».**
- **Avec la formule « Relevé de Compte »,** vous recevez régulièrement le solde de votre compte et les dernières opérations réalisées.
 - Vous choisissez le jour de la semaine, la fréquence et l'heure de réception du SMS.
 - Vous recevez également un SMS lorsque votre carte bancaire arrive à échéance ou lorsque votre chéquier est disponible à votre agence.
- **Avec la formule « Alerte compte »,** vous recevez ponctuellement une alerte SMS en fonction des informations dont vous souhaitez disposer :
 - Si votre solde dépasse le seuil que vous avez fixé,
 - Si votre compte enregistre une opération correspondant à un montant que vous avez défini au préalable.
 - Vous choisissez le montant des seuils déclenchant un message ainsi que l'heure de réception.
- Le tarif LCL Avertis dépend de la formule choisie et est prélevé mensuellement.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Que faire si je change de numéro de téléphone?

Informez rapidement votre conseiller LCL.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Outre le délai légal de 14 jours calendaires révolus dont vous disposez pour revenir sur votre engagement sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités en cas de vente à distance ou suite à un démarchage, vous avez 30 jours à compter de la date de signature de votre contrat pour changer d'avis et ce, sans justificatif, dans le cadre du Contrat de Reconnaissance LCL.

